



Alliance Canoë Kayak Val de Loire

Compte rendu de la réunion du comité directeur du 01/07/20

Présents

Thomas DE BOYSSON, Adeline GERARDIN, Thierry GERARDIN, Benoît LECLUSE, Christophe LECONTE, Stéphane LECONTE, Catherine LOISEAU, Sandrine PASQUIET, Paul TALLET-PINET, Childéric THOREAU, Yannick TISSET, Fabien TOURNADRE

Excusés

Absents

Début de la réunion à : 19H

Rappel ordre du jour

- Saison estivale
- reprise des activités des adhérents
- procédure disciplinaire évoquée lors de l'Assemblée extraordinaire du 27/06/20
- point administratif
- organisation de la compétition régionale de slalom et de la coupe jeunes le 27/09/20

<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Projet/tâche</u>	<u>Qui s'en charge</u>	<u>Commentaires</u>
Saison estivale « Vive l'été 2020 » à St Jean de la ruelle.	<p>Lors du confinement, les membres du comité directeur non démissionnaires se sont engagés auprès de la mairie de Saint Jean de la Ruelle pour encadrer des « groupes découvertes » tous les mercredis, samedis et les derniers dimanches du mois.</p> <p>Ils avaient retenu une formule d'encadrement en binôme comprenant Adeline GERARDIN et Thierry GERARDIN.</p> <p>Thomas DE BOYSSON démontre que cette solution est inenvisageable en termes de responsabilité pour le club. Il existe en effet 3 cas d'encadrement différents dans les associations :</p> <ol style="list-style-type: none">1) L'encadrement des adhérents permanents (cas du samedi après-midi) : dans ce cas tout adhérent qui aurait été habilité par le président peut encadrer sans autre forme de diplôme.2) L'encadrement de personnes extérieures à titre gratuit (cas	<p>Thomas s'est renseigné auprès de la FFCK pour des précisions réglementaires.</p> <p>Fabien a contacté les professionnels du CK pour connaître leurs éventuelles disponibilités.</p> <p>Thomas a contacté le CKCO pour envisager un partenariat.</p>	<p>Un vote a été réalisé : unanimité pour la réorganisation proposée dans le cadre de la demande de la mairie de Saint Jean de la Ruelle</p>

	<p>d'une journée portes ouvertes) : Dans ce cas un diplôme fédéral est nécessaire (Moniteur/ Aspirant).</p> <p>3) L'encadrement dans le cadre d'une prestation commerciale : dans ce cas le diplôme doit être reconnu par l'état et permettre l'obtention d'une carte professionnelle délivrée par la DDJS (à minima Moniteur FFCK + CQP).</p> <p>La prestation proposée à la ville de St Jean de la ruelle a donc été transformée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement les mercredis (8 dates) - Encadrée par les cadres professionnels du CKCO - Contre 18€/h ou 54€/séance (soit 432€ sur l'été). - Augmentation de l'effectif potentiel de 5 à 9 personnes. <p>L'ACKVL s'engage à défrayer le CKCO à hauteur de 400€ pour leur aide.</p> <p>La première séance doit avoir lieu le mercredi 8 juillet.</p>		
<u>Saison estivale suite</u>	<p>Il est décidé de relancer la location avec l'emploi d'un salarié sur 20 H centrées sur les samedis et dimanches.</p> <p>L'accueil téléphonique, dans un premier temps, est géré par Fabien.</p> <p>Plusieurs salariés pressentis avant le confinement n'étant plus disponibles, il sera demandé à Marion Leconte si elle accepte le poste.</p> <p>Une liste des bénévoles pouvant l'épauler sera faite par Christophe.</p> <p>Adeline a déposé dans les bases de quoi désinfecter les bateaux et les gilets dans le cadre du protocole sanitaire.</p> <p>Un affichage au club et dans les camions sera installé.</p>	Christophe	Un vote a été réalisé : 11 Oui 1 abstention
<u>Reprise des activités des adhérents</u>	<p>Le plan de reprise des activités sera réactualisé et renvoyé aux mairies, au comité régional ainsi qu'au comité départemental.</p> <p>Un planning des séances du samedi sera réalisé pour que les responsables se positionnent (les responsables sont définis comme étant Bruno Fouassier, Stéphane Leconte, Christophe Leconte et Sandrine Pasquier) .</p> <p>Au moment de la réunion, le nombre de personnes pouvant participer à la séance est limité à 10 et un registre des personnes accueillies est à remplir à chaque séance.</p> <p>Quant au groupe géré par Fabien Tournadre, il est, de fait (nombre de bateaux entreposés dans le garage place de la Bascule) limité à 8 personnes.</p>	Sandrine Christophe Stéphane Fabien	

<u>Procédure disciplinaire</u>	Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2020, a été évoquée une procédure disciplinaire à l'encontre de Thierry Gérardin. Fabien Tournadre fait part au comité directeur d'un certain nombre d'adhérents l'ayant contacté suite l'Assemblée Générale du 27/06 pour lui dire leur incompréhension quant au fait que cette procédure ne s'appliquerait qu'à Thierry Gérardin et non aux autres membres non démissionnaires. Un vote a lieu afin de se tenir à ce qui a été évoqué à l'Assemblée générale du 27/06. Un courrier par voie postale sera donc envoyé à Thierry Gérardin afin de lui communiquer la date de cette commission ainsi que les documents nécessaires.		Vote pour ou contre la procédure disciplinaire : 9 voix POUR 2 voix CONTRE 1 ABSTENTION
<u>Point administratif</u>	<p>Un courrier à la Préfecture sera envoyé pour déclarer le nouveau bureau.</p> <p>Les différentes adresses servant à la communication vont être actualisées</p> <p>Le trésorier et le trésorier adjoint : réactualisation avec la banque Assurances : Tout d'abord en ce qui concerne le garage loué à Fabien Tournadre, celui-ci propose que le club l'assure au même endroit que lui (en tant que propriétaire) pour plus de simplicité.</p> <p>En ce qui concerne les autres assurances du club : Fabien demande où est désormais assuré le camion blanc. Thierry nous informe qu'il est toujours assuré dans la même agence AXA et que le gain de 700 euros évoqué lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne correspond pas à un alignement d'AXA sur la concurrence mais à une réduction suite à la non-utilisation des véhicules pendant le confinement. Il faudra attendre le 28/04/21 pour pouvoir changer l'assurance du camion blanc. Les démarches sont à relancer pour les changements d'assurances.</p> <p>Remise en état des remorques : remise en état d'au moins une remorque par un professionnel</p>	<p>Sandrine</p> <p>Paul</p> <p>Paul (Banque)</p> <p>Fabien (assurances Garage)</p> <p>Sandrine (MAIF)</p> <p>Christophe (Neuville aux Bois)</p>	<p>Les documents (références/devis) pour les modifications d'assurances avaient été transmis aux membres non démissionnaires fin mars.</p>
<u>Organisation du slalom et de la coupe jeunes</u>	Associer la coupe Jeunes et la compétition de slalom le 27 septembre 2020. Faire les demandes auprès de la mairie sachant que la date tombe en même temps que les fêtes Johanniques qui ont été reportées.	Christophe	Date compliquée à déplacer car 1000 Pagaies organisées le week-end précédent

Fin de la réunion à : 20h50

Prochaine réunion le : 26/08/20 à 19 heures à la base de Saint Denis en Val